

Commune de Vallangoujard

Retrait de Vallangoujard du Siceu et adhésion au Siarp

Document présentant l'estimation des incidences sur les ressources, les charges et le personnel

Le Maire de Vallangoujard présente les considérations et informations suivantes en appui de sa demande de retrait de Vallangoujard présentée le 23 septembre 2021 au Comité syndical du Siceu.

- Considérant que la Commune de Vallangoujard a demandé son retrait du Siceu et son adhésion au Siarp par les délibérations de son Conseil municipal des 2 juillet 2019, 19 novembre 2020 et 15 septembre 2021,
- Considérant que le Comité du Siceu a délibéré à l'unanimité le 13 septembre 2019 pour accepter le principe du retrait de la Commune de Vallangoujard sous réserve d'un accord sur les conditions financières de ce retrait,
- Considérant que, depuis cette décision, les nombreux échanges tripartites entre le Siceu, le Siarp et la Commune ont abouti à un consensus déterminant les justes conditions financières de ce retrait,
- Considérant que les échanges avec la Trésorerie de L'Isle-Adam ont validé les comptes établis,
- Vu les articles 5211-39-2, D 5211-18-2, D 5211-18-3 ET D 5211-25 du CGCT.

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

À l'origine de la demande de la Commune de Vallangoujard, il y a le prix de l'eau sur Vallangoujard pour les bénéficiaires de l'assainissement collectif (AC). En effet, sur Vallangoujard, la part du prix de l'eau lié à l'AC est supérieure d'environ 2 €/m³ à ce qui est pratiqué sur les autres communes du Siceu. Or, le Siceu n'envisage, pour Vallangoujard, aucune perspective de baisse de ce prix. Tandis qu'une étude réalisée par le cabinet Bert pour la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (*étude réalisée en lien très étroit avec le Siceu et le Siarp*) a clairement montré que le prix de l'eau pour les bénéficiaires de l'AC à Vallangoujard baisserait en cas d'adhésion de Vallangoujard au Siarp.

LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE (BASSIN-VERSANT)

Vallangoujard rejette et rejettera toujours ses eaux usées vers la station du Siceu à Butry via le poste de refoulement dit de Ramponne situé à Vallangoujard et le grand collecteur du Siceu dont le point de départ est ce poste de refoulement. Ce grand collecteur suit la pente naturelle de la Vallée du Sausseron : le rejet d'eaux usées vers Butry ne saurait donc être remis en question.

LA DEMANDE DE VALLANGOUJARD

La demande de Vallangoujard porte, d'une part, sur la gestion du réseau situé à Vallangoujard pour la collecte de l'assainissement collectif (AC) et, d'autre part, sur l'assainissement non collectif (ANC).

La demande de Vallangoujard est de se retirer du Siceu pour confier la gestion de ses eaux usées au Siarp, à charge pour le Siarp d'établir une convention de déversement avec le Siceu pour le traitement des eaux usées envoyées via le poste de Ramponne et le grand collecteur jusqu'à la station de Butry.

L'ORGANISATION PROJETÉE

La demande de Vallangoujard est la suivante :

- Vallangoujard se retirera du Siceu pour ses compétences AC et ANC et Vallangoujard délèguera ces compétences au Siarp,
- Les installations dédiées à l'ANC et à l'AC du territoire de Vallangoujard seront transférées au Siarp et gérées par le Siarp, à l'exception du poste de Ramponne (située sur le territoire de Vallangoujard) et du collecteur allant de Vallangoujard à Labbeville qui demeureront gérés par le Siceu,
- Les eaux usées de l'AC de Vallangoujard demeureront traitées par le Siceu (transport jusqu'à Butry et traitement),
- Le Siceu calculera le prix de ce service de transport et de traitement en y affectant les charges correspondantes,
- Les factures des Vallangoujardois bénéficiant de l'AC comporteront à partir de l'adhésion au Siarp, des lignes distinctes portant, d'une part, sur les charges liées à la gestion par le Siarp du réseau de collecte au sein de la commune et, d'autre part, sur les charges liées au transport et au traitement des eaux usées par le Siceu.

RESSOURCES, CHARGES ET IMPACT SUR LES ORGANISATIONS CONCERNÉES

Les chiffrages suivants ont été, après examen détaillé, établis de façon consensuelle par le Siceu, le Siarp et la commune de Vallangoujard.

1/ travaux d'interconnexion lot 1 = 2/3 Vallangoujard

- Travaux	721 984,07 €
- Recettes	718 965,85 €
- Reste à charge	3 018,21 €

2/ travaux réseau Vallangoujard

- Travaux	1 228 039,35 €
- Recettes	1 065 037,24 €
- Reste à charge	163 002,11 €

3/ travaux poste relevage = 1/3 Vallangoujard

- Travaux	31 817,40 €
- Recettes	39 961,17 €
- Reste à charge	- 8 143,78 €
Solde du reste à charge	157 876,55 €

Redevance sectorielle perçue du 2^e semestre 2017 au 2^e semestre 2020 = 115 718,75 €

Reste dû à Veolia = 41 614,45

Prêt Dexia commune jusqu'au 31 décembre 2021 = 22 138,60 €

Récapitulatif des charges dues au Sictou et des redevances

Imputation des charges	Siarp	Vallangoujard
Solde du reste à charge	157 876,55 €	
Redevance sectorielle	115 718,75 €	
Reste dû à Veolia		41 614,45 €
TOTAL	64 296,40 €	41 614,45 €

Ces sommes seront versées au Sictou respectivement par le Siarp et par Vallangoujard.

Impact de ces imputations sur les entités concernées

Pour le Sictou, le Siarp et la commune de Vallangoujard, ces opérations ne remettent pas en cause leur équilibre budgétaire.

Aucun mouvement de personnel n'est envisagé, ni au moment du retrait de Vallangoujard du Sictou et de l'adhésion de Vallangoujard au Siarp, ni à terme sur ces deux syndicats et les communes concernées par le retrait ou l'adhésion de Vallangoujard.

IMPACT SUR LES USAGERS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Sictou : le Sictou a d'ores et déjà engagé la procédure de renouvellement de la DSP qui vient à échéance fin 2021. L'appel d'offres prend en compte le retrait de Vallangoujard. Il est prévu d'obtenir une légère baisse du prix du service pour les usagers des communes restant adhérentes au Sictou.

Siarp : compte tenu de la taille du territoire couvert par le Siarp, l'arrivée de Vallangoujard sera d'un impact imperceptible qui ne sera pas répercuté sur le prix du service aux usagers.

Vallangoujard : la facture d'eau des Vallangoujardois évoluera comme suit au 1^{er} janvier 2022. Le tableau ci-après détaille les lignes de la facture d'eau des Vallangoujardois bénéficiaires de l'assainissement collectif avant le retrait du Sictou (2021) et après l'adhésion au Siarp (2022)

	au Sictou	au Siarp
Abonnement	30,00 €/semestre	0
Redevance / collecte	0,3657 €/m3	0,5086 €/m3
Redevance / traitement	1,0681 €/m3	1,0681 €/m3
Taxe sectorielle Veolia	0,6642 €/m3	0
Conso. part Sictou / transport	0,9300 €/m3	0
Conso. part Sictou / traitement	1,2700 €/m3	1,2700 €/m3
Total pour 120 m3/an	4,7980 €/m3	2,8467 €/m3

NB : 30 €/semestre correspondent à 60 €/an et 0,50 €/m3 pour une consommation de 120 m3/an

La facture d'eau des Vallangoujardois raccordés à l'assainissement collectif baissera ainsi d'environ 2 €/m3 (et davantage même pour une consommation inférieure à 120 m3/an).

La facture d'eau des Vallangoujardois en assainissement non collectif ne sera pratiquement pas affectée, les redevances étant faibles et du même ordre.

Marc GIROUD
Maire

